

Arrêté concernant l'octroi de crédits supplémentaires au budget des fonctionnement 2018

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu les décision prises lors de la séance du Conseil communal du mercredi 14 mars 2018. vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014, vu les articles 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

sur la proposition du chef du dicastère des Finances;

arrête:

Article 1

Dans le cadre de ses compétences financières le Conseil communal engage, sur l'exercice 2018, des crédits supplémentaires pour les rubriques budgétaires suivantes :

5'000 francs à la rubrique budgétaire 36360.50 « Subvention et dons divers dans le chapitre 3290 Culture, pour un soutien financier au Berock festival 2018, le montant disponible pour le budget 2018 est ainsi porté de 7'200 francs à 12'200 francs.

10'000 francs à la rubrique budgétaire 31320.00 « Honoraires de conseillers externes » dans le chapitre 7900 Aménagement du territoire, pour l'élaboration du dossier nécessaire à la mise en place de zones réservées sur les anciennes communes de la Béroche, le montant disponible pour le budget 2018 est ainsi porté de 15'000 francs à 25'000 francs.

Article 2

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Betile.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 mars 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président. Le secrétaire. Gilbert Bertschi

Joël Wahli